

Image not found or type unknown



Suspension administratif de deux mois pour alcoolémie

Par **James**, le **05/05/2018** à **13:58**

Bonjour!, suite à une suspension administratif de deux mois du permis de conduire pour alcoolémie de 0,90 g dans le sang, ayant effectué la prise de sang Et pris rendez-vous pour visite médicale, mais le jugement très proche en date! doit-on faire cette visite médicale avant le jugement ? Merci cordialement